



Date de révision : version
initiale

Date de publication :
07-08-18

Page : 1/10

Nom commercial : Lingettes IDEAL - Lingettes tout usage

PARTIE 1 : Identification

Identifiant du produit : Lingettes IDEAL - Lingettes tout usage.
Synonymes : Aucun.
Code du produit : 38-500.
N° de FDS : ID017
Usage recommandé : Produit de nettoyage.
Restrictions recommandées : Aucun connu.

Coordonnées du

**fabricant/importateur/fournisseur/distributeur : Nom de
l'entreprise :** IDEAL INDUSTRIES, INC.

Adresse de l'entreprise : Becker Place,
Sycamore, IL
60178

Numéro de téléphone : Heures de bureau (du lundi au vendredi)
De 7 h à 17 h
(HAC) (815) 895-
5181

Personne-ressource : Darryl Docter.

Courriel de la personne-ressource : IDEAL@IDEALINDUSTRIES.COM

Numéro de téléphone d'urgence : 24 H/24 EN CAS D'URGENCE :
(815) 895-5181.

PARTIE 2 : Identification des dangers

**Classification du produit chimique conformément au paragraphe (d) du paragraphe §
1910.1200 :**

Dangers physiques

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH.

Dangers pour la santé

Irritation des yeux, Catégorie 2A.

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du SGH.

Mention d'avertissement du SGH : AVERTISSEMENT.

Mention(s) de danger du SGH : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Pictogramme(s) de danger du SGH :



Mention(s) de danger du SGH :

Prévention :

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 Porter un appareil de protection des yeux/visages.

Réponse :

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Entreposage :

Pas de mesure de précaution requise pour l'entreposage.

Élimination :

Pas de mesure de précaution requise pour l'élimination.

HNOC (danger non classé autrement)

Classé HNOC (danger non classé autrement) : Aucun connu.

Pourcentage de composant(s) à toxicité aiguë inconnue :

Sans objet

PARTIE 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

Mélange : Produit de nettoyage.

Dénomination chimique	N° CAS	Concentration (% du poids)
Mélange d'alcools	68131-39-5 68439-46-3	< 5 %

PARTIE 4 : Premiers soins

Description des mesures nécessaires :

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau : Éliminer immédiatement l'excès de produits chimiques et retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau contaminée avec un savon doux et de l'eau. Si l'irritation persiste après le lavage, consulter un médecin. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux avec une grande quantité d'eau propre à basse pression pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Si la victime est consciente et capable d'avaler, lui faire boire de l'eau pour diluer. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente ou a des convulsions. Ne faire vomir que sur avis d'un médecin ou d'un centre antipoison. **APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.**

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés : Le contact avec les yeux peut être légèrement irritant. Peut être nocif en cas d'ingestion. L'inhalation du brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau ou une légère irritation.

Signes indiquant la nécessité de soins médicaux immédiats et d'un traitement spécial : Si des symptômes sont observés, contacter un médecin et lui fournir la présente FDS.

PARTIE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Une fois l'eau évaporée, les résidus peuvent brûler. Utiliser de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, de la mousse de type alcool ou de type universel appliquée conformément aux instructions du fabricant.

Moyens d'extinction non appropriés : Aucun renseignement disponible.

Dangers spécifiques liés aux produits chimiques : Aucun connu. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

Produits de combustion – Peuvent inclure, sans s'y limiter, des oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : Si ce produit est à l'origine d'un incendie, ne pas entrer dans un lieu clos ou confiné sans un équipement de protection approprié. Utiliser un appareil respiratoire autonome muni d'un masque intégral pour se protéger des effets dangereux des produits de combustion et du manque d'oxygène.

PARTIE 6 : Mesures de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire adéquat si les circonstances l'exigent (voir section 8).

Voir les sections 2 et 7 pour des renseignements supplémentaires sur les dangers et les mesures de précaution.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Aérer la zone. Recueillir pour éliminer. Nettoyer le reste des matériaux à l'aide d'un absorbant approprié. Nettoyez la zone selon les besoins, car certains matériaux, même en petites quantités, peuvent présenter un risque de glissade. Respecter toutes les recommandations relatives aux équipements de protection individuelle.

PARTIE 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Manipuler et ouvrir le contenant avec prudence. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas réutiliser les contenants vides sans nettoyage et un reconditionnement de qualité commerciale.

Porter un équipement de protection personnelle. Respecter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter l'équipement de protection individuelle approprié, quand nécessaire (voir section 8).

Conditions d'un entreposage sécuritaire et éventuelles incompatibilités :

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes, de l'électricité statique ou de toute autre source d'inflammation. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, un équipement sécuritaire adapté à ces endroits doit être utilisé. Conserver dans un endroit frais et sec, loin de tous matériaux incompatibles.

PARTIE 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

COMPOSANTS DANGEREUX (SELON LA NORME 29 CFR 1910.1200 DE L'OSHA, É.-U.) :		
Valeurs limites d'exposition professionnelle autorisées		
Substance	PEL-TWA (8 heures)	PEL-LECT (15 min)
Mélange d'alcools	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Valeurs des seuils limites de l'ACGIH, É.-U.		
Substance	TLV-TWA (8 heures)	TLV-LECT (15 min)
Mélange d'alcools	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

États-Unis. Niveaux d'exposition de la NIOSH		
Substance	TWA	LECT
Mélange d'alcools	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Contrôles techniques appropriés : La ventilation générale (mécanique) de la pièce doit être appropriée. Manipuler en suivant les bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Aucune requise, mais l'utilisation de lunettes de protection est recommandée. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées, comme celles du NIOSH (États-Unis).

Protection de la peau et des mains : Aucune requise, mais l'utilisation de gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc, nitrile) est recommandée. Inspecter les gants avant usage. Enlever les gants selon la technique appropriée (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter le contact cutané avec le produit. Jeter les gants contaminés après utilisation selon les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire : Aucune autre protection requise. Utiliser la protection respiratoire fournie dans les espaces clos, au besoin.

Autres points : Une douche de rinçage oculaire est recommandée dans la zone de travail, mais pas requise.

Dangers thermiques : Aucun renseignement disponible.

PARTIE 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique :	Liquide
Formulaire :	Liquide clair.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Citronnée.
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible
pH :	5,0 à 8,0.
Point de fonte et point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	100 °C (212 °F)
Point d'éclair :	> 149 °C (300 °F)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité (solide, gaz):	Ce produit n'est pas inflammable.
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Ne s'applique pas
Limite d'inflammabilité - supérieure (%) :	Ne s'applique pas
Limite d'explosivité - inférieure (%) :	Ne s'applique pas
Limite d'explosivité - supérieure (%) :	Ne s'applique pas
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1.00
Solubilité(s) :	Dispersable dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Viscosité :	Aucune donnée disponible

Autres informations :

Pourcentage de volatilité par volume : Aucune donnée disponible

Pourcentage de solide par poids : < 15 %

PARTIE 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas réactif chimiquement.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions d'utilisation ambiantes normales et prévues.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses prévues.
Conditions à éviter : Températures extrêmes.
Substances incompatibles : Éviter les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter, les oxydes de carbone.

PARTIE 11 : Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation : N'est pas une voie de pénétration attendue.
Ingestion : N'est pas une voie de pénétration attendue.
Peau : Le contact cutané est la principale voie de pénétration.
Yeux : N'est pas une voie de pénétration attendue.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Peut causer une irritation des yeux. L'inhalation du brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut causer des maux d'estomac ou des nausées.

Effets immédiats, à retardement et chroniques d'une exposition à court ou à long terme :

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau ou une légère irritation.

Valeurs numériques de toxicité :

Informations sur les composants :

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Mélange d'alcools	LD ₅₀ Oral (rat)	> 2000 mg/kg
	LD ₅₀ Cutané (lapin)	> 2000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible

Estimation de toxicité aiguë du produit :

Toxicité orale aiguë : pas de données disponibles
Toxicité cutanée aiguë : pas de données disponibles
Toxicité d'inhalation aiguë : pas de données disponibles

Corrosion et irritation cutanées : Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau ou une légère irritation.

- Irritation et lésions oculaires sévères :** Peut provoquer une irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme sensibilisant des voies respiratoires (ou sont inférieurs au seuil de concentration pour la classification).
- Sensibilisation cutanée :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante pour la peau (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Mutagénicité pour les cellules germinales :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour la mutagénicité sur les cellules germinales (ou n'est inférieur au seuil de concentration pour la classification).
- Cancérogénicité :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants ne fait partie de la dernière édition du Rapport sur les Substances Cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), n'est considéré comme potentiellement cancérogène dans les dernières monographies de l'IARC (International Agency for Research on Cancer), ou par l'OSHA.
- Toxicité reproductive :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé pour la toxicité reproductive (ou sont inférieurs au seuil de concentration pour la classification).
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
Exposition unique :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT SE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles -
Exposition répétée :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT RE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Danger lié à l'aspiration :** Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme présentant un danger lié à l'aspiration (ou leur concentration est sous le seuil de classification).
- Informations complémentaires :** Aucun renseignement disponible.

PARTIE 12 : Informations relatives à l'environnement

Écotoxicité :

Données du produit : Aucune donnée disponible

Informations sur les composants :

Substance	Type de test	Espèce animale	Valeur
Mélange d'alcools	LC ₅₀	Poisson	5 à 10 mg/l, 96 heures
	LC ₅₀	Invertébrés aquatiques (puce d'eau)	5 à 10 mg/l, 48 heures
	EC ₅₀	Algues	10 à 100 mg/l, 72 heures

Persistance et dégradabilité : Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans le sol : Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs : Aucun renseignement disponible.

PARTIE 13 : Considérations d'élimination

Instructions relatives à l'élimination :

Ce produit dans son état présent peut être considéré comme un déchet dangereux selon les réglementations fédérales (40 CFR 261.4 (b)(4)) lorsqu'il est mis au rebut. Selon la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si le produit remplit les critères relatifs aux déchets dangereux de la RCRA. Éliminer en se conformant à toutes les réglementations applicables.

Voir les sections 7 et 8 pour les informations relatives à la manipulation, à l'entreposage et à la protection individuelle et voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques.

PARTIE 14 : Informations relatives au transport

Classification de l'US Department of Transportation (49CFR)

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation du DOT.

IMDG

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation du IMDG.

IATA (peut varier suivant le pays)

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IATA

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Polluant marin : Non.

Transport en vrac (selon l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et le recueil IBC)
Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Précautions spéciales relatives au transport ou à l'acheminement que l'utilisateur devrait connaître, ou respecter à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'entreprise. Aucune.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations spécifiques à la sécurité, la santé et l'environnement pour ce produit.

États-Unis :

Réglementations fédérales des États-Unis : Cette FDS correspond à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA.

Loi TSCA sur les substances toxiques – Toutes les substances qui entrent dans la composition de ce produit figurent comme exigé, ou exempté, dans l'inventaire de la loi TSCA.

SARA Superfund and Reauthorization Act de 1986 Titre III sections 302, 311, 312 et 313 :

Section 302 – Aucun des produits chimiques qui composent ce produit n'est sujet aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Liste 40 CFR 302.4 des substances dangereuses de CERCLA :

Aucune substance répertoriée.

CAA (Clean Air Act, loi sur la qualité de l'air), section 112(r) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130) :

Aucune substance répertoriée.

Clean Water Act Section 311 Substances dangereuses (40 CFR 117.3) : Aucune substance répertoriée.

SARA Titre III

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355, Annexe A) : Aucune substance répertoriée.

Section 311/312 (40 CFR 370) :

Grave danger pour la santé : Oui

Dangers chroniques pour la santé : Non

Danger d'incendie : Non

Danger lié à la pression : Non

Danger lié à la réactivité : Non

Section 313 Inventaire des rejets toxiques (40 CFR 372) :

Ce produit contient les substances suivantes qui sont sujettes aux exigences de déclaration de la section 313 de l'EPCRA : Aucune

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS :

La présente FDS contient des données relatives à la santé et la sécurité et les renseignements qu'elle contient s'appliquent pour les réglementations des États. Pour des détails sur vos exigences réglementaires, contacter l'agence appropriée de votre État.

Proposition 65 de la Californie (California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act, loi sur la sécurité de l'eau potable et des substances toxiques de la Californie) de 1986 : Aucun composant n'est classé comme cancérigène par la proposition 65.

Loi Droit de savoir (Right to Know) du Massachusetts : Aucun composant n'est concerné par comme cancérigène par la réglementation du Massachusetts.

Loi Droit de savoir (Right to Know) du New Jersey : Aucun composant n'est concerné par comme cancérigène par la réglementation du New Jersey.

Loi Droit de savoir (Right to Know) de la Pennsylvanie : Aucun composant n'est concerné par comme cancérigène par la réglementation de la Pennsylvanie.

Classification canadienne du SIMDUT : Classe D2B (matières toxiques).

SECTION 16 : Autres informations, incluant la date de rédaction ou la dernière révision.

Date de révision : 20 mai 2015

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, IDEAL INDUSTRIES INC. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'intégralité des informations contenues dans le présent document. Il appartient à l'utilisateur de vérifier si l'usage de tout produit est approprié. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls dangers existants.